

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

Feuilleton du "JOURNAL."

RAYNALDO ET SELIMA

V.

Le sommeil a versé son influence sur toutes les paupières. Dans l'immense palais personne qui veille. Pas un souffle de vent qui jette son murmure parmi les minarets, ou qui bruisse entre les branches des oliviers; pas un animal qui pousse son cri sauvage; partout un silence terrifiant, figure sinistre du despotisme muet, qui a remplacé les saintes et libérales institutions de Solyme.

Mechtilde aussi dormait. Sur le sofa plus doux que l'édition qui reçut ses membres fatigués, elle avait trouvé un firman. On y lisait en lettres d'or une permission illimitée de parcourir toute la terre de Palestine. Les excursions les plus flatteuses de la langue arabes y exaltaient le mérite de la noble Européenne; et des menaces de mort, contre quiconque entraverait la liberté dont le sultan gratifiait l'illustre pèlerine, complétaient cet acte de galanterie musulmane, auquel la princesse de Ghistelles sourit avec complaisance.

Depuis treize ans, elle priait dans l'amer-tume de l'angoisse. Ce prêtre sans passé sous le ciel d'Orient avait répandu dans son âme un sentiment de douceur.

—Merci, mon Dieu, merci ! Sur ce sol sacré, tu daignes protéger la fille des défenseurs de la foi.

Avec cette dernière aspiration du cœur, elle sentit s'alourdir sa paupière, et s'endormit.

Des images fantastiques, mais riantes, l'occupèrent durant ce sommeil; c'était Saladin déplorant une conquête qu'il ne savait plus défendre; c'était l'aigle chrétienne se déployant triomphante sur les remparts de la ville sainte; c'était un jeune et brillant page qui venait faire à Mechtilde de Ghistelles des récits de victoire; c'était surtout la douce figure de Selima qui dominait toute cette scène émouvante et dramatique. Elle étendait les bras vers Mechtilde, tandis qu'avait l'air serein d'une bienheureuse, elle contemplait le ciel. Mechtilde cherchait à rencontrer ce doux regard, quand soudain elle aperçut une large tache de sang sur le coin d'albâtre de la jeune princesse... Elle frémit, mais ce ne fut qu'une impression fugitive, et bientôt les douces images revinrent animer ce vague tableau où flottait son âme assoupie.

VI.

Cette aurore-là était bien belle ! cette aurore qui conduisait dom Aldémar, avec son jeune lévite, devant Saladin : c'était le lendemain de l'arrivée de Mechtilde de Ghistelles à Jérusalem.

O sainte providence de Dieu, toi seule tiens dans tes mains le fil des événements. Ta prescience fait coïncider les faits, et rencontre miraculeuses. Trois fois malheureux sommes-nous, si nous murmurons contre tes décrets. Ce serait là de la plus dure des épreuves tu sais faire, par la plus dure des épreuves tu sais faire jaillir un bonheur inespéré, et confondre ainsi nos ingratitude. O sainte providence de Dieu, nous t'adorons.

Oui, elle était belle, cette aurore qui éclairait la marche triomphale de la foi. Dom Aldémar tremblait légèrement par l'effet de la fraîcheur, mais il s'avancait avec l'assurance sur le front. Semblable à un roi qui va prendre possession de son royaume, il marchait ceint de sa couronne de cheveux blancs. Il ne portait point de mitre, point de crosse pour paraître devant un juge de la terre; mais son extérieur vénérable annonçait assez qu'il avait exercé un long, et glorieux sacerdoce.

Les athlètes de la foi comparurent devant Saladin.

—Le turban et les honneurs ! dit brièvement le sultan.

Le vétéran du sanctuaire ne répondit pas. Il laissa à son jeune frère d'armes la gloire du combat.

—La mort, seigneur, dit avec enthousiasme Raynaldo.

—Qui es-tu, jeune homme ?

—Le fils de celui qui dispose à son gré des sceptres, et des couronnes; qui incline, comme il lui plaît, les cœurs des conquérants, et de ceux qui jurent la terre.

—Jeune homme, tu parles avec l'orgueil d'un chrétien. Mais songe qu'ils sont tombés sous une main puissante, et que les plaintes sont les seules armes qui conviennent aux faibles.

—Nul n'est faible parmi nous, seigneur, parce que nous pouvons tout en celui qui

nous fortifie; et celui-là, c'est le Christ, fils du Dieu vivant.

—Dieu seul est Dieu, et Mahomet est son prophète ! cria le sultan.

Raynaldo sourit.

Son sourire était le sourire vainqueur de l'archange Michel qui terrasse le serpent infernal. Saladin le regarda avec étonnement. Pas un de ses fils n'était si fier et si beau.

Bientôt, des paroles douces comme l'huile de l'amanier coulerent des lèvres du sultan. Il était guerrier, mais point assassin; fanatique, mais point féroce. La loi suprême, écrite au fond de son cœur, lui représentait qu'il y aurait eu souveraine trahison envers la Divinité de ravir, d'un coup fatal, la vie à une de ses plus nobles images; à un être beau de jeunesse, brillant de vertus, rayonnant d'espérances. Saladin n'aurait point osé s'arroger ce droit.

—Mon fils, dit-il au jeune homme, au nom du Dieu clément, et miséricordieux, je t'adjure de m'écouter. Sache que le Coran est envoyé pour instruire les peuples; qu'il a été copié sur le livre divin qui est gardé au ciel, et auquel honneur et louanges sont dus éternellement. Je jure par les planètes, par l'obscurité de la nuit, et par la clarté du jour, que les paroles du Coran sont les paroles du prophète aimé de Dieu. Il a vu l'ange clairement et sans énigmes. C'est dans le vent de gloire et de puissance que nous est venu le Coran. Lis le Coran, jeune homme, et exalte la gloire d'Allah. Le jour du jugement sera malheureux pour les infidèles. En quoi croiront-ils, s'ils ne croient pas au Coran ? Dieu a bâti sur nous sept cieux et ce soleil plein de lumière. Jeune homme, je te dis par l'étoile pleine de clarté, et je te jure par le soleil levant et couchant, que le Coran distingue le bien d'avec le mal, et qu'il n'a pas été envoyé inutilement. Les infidèles conspirent contre le prophète, mais Dieu fera tourner leurs conspirations contre eux-mêmes. Et ainsi est-il déjà arrivé. Car le Dieu tout-puissant a remis la cité, et le temple de Salomon, et la pierre de Jacob entre les mains des vrais croyants. Jeune homme, ces paroles que je te dis sont celles de la vérité. Cède à ma prière, car je ne verrais qu'avec douleur couler ton sang. J'admire l'audace qui brille dans tes yeux. Ton âme est une épée tranchante, elle se pose en nobles pensées sur ton front. Sois musulman, beau chevalier, et tu verras la gloire, et la victoire à tes pieds.

Il y eut une pause. Raynaldo semblait se recueillir pour chercher sa réponse dans le calme d'une haute et pure d'une vive foi. Saladin, surpris de ce silence, continua :

—Fils des héros que j'ai toujours haï et toujours admiré, prononce le nom de tes aïeux : Saladin doit être digne de l'entendre, car beaucoup de chrétiens ont béni le sien.

—Mon nom, seigneur, je l'ignore. Mais quel qu'il puisse être, n'attendez pas que je le dégrade, que je l'aylisse par une trahison. Jamais ! Seigneur, connaissez mieux le cœur de Raynaldo, et sachez que vous venez de le remplir de joie. Oui, je le crois avec Saladin, le sang de nobles aïeux m'a été transmis, et m'a rendu digne de l'ordre sacré de la chevalerie. C'est pourquoi, plutôt que de me rendre coupable de félonie, je présenterais ma poitrine au tranchant de votre glaive. Ce serait là une mort glorieuse et digne d'un chevalier. Car, seigneur, nous devons mourir debout, et sans sourcilier.

—Viellard, dis-moi son nom.

—Seigneur, j'ai racheté cet enfant d'un de vos soldats sarrasins qui venait de l'arracher aux mains d'un fidèle écuier chrétien. Celui-ci défendait l'enfant avec son épée. Percé de coups, il ne put que me crier : " Patriarche, sauvez le fils de mes maîtres." Il tomba mort à mes pieds au moment où il ouvrait la bouche pour prononcer ce nom que Votre Hautesse me demande.

—Un dernier mot : sois musulman, jeune homme.

—Je suis chrétien, grand Saladin. Le Christ est mon Dieu; son sang, ma rançon; son Evangile, ma promesse; le ciel, ma patrie; et ma patrie, mon seul amour. Elle a trois fois droit à mon sang, mille fois à ma fidélité. La divinité du Christ que je sers repose sur des preuves fortes comme les rocs du Calvaire. Les glorieux mystères de sa vie ont passé à travers toutes les attaques de l'impie, et de la folie, pour en sortir avec une plus éclatante authenticité. Les faux frères, le monde, et le prince de ce monde ont tenté mille fois de les ébranler par leurs fortes bases. La victoire du monde par la foi a été le résultat de leurs persécutions insensées.

—Sachez, ô Saladin ! vous qui vous appelez le commandeur des croyants, que le christianisme ne s'implante pas en des âmes vulgaires. L'essence de notre religion est le sacrifice, et la croix est notre victoire. Défenseur de l'islamisme, où sont les martyrs

de votre foi ? où en sont les vierges, anges parmi les femmes, héroïnes invincibles, fortes comme les héros leurs frères ? Saladin ! devant la sublimité de nos croyances, le voluptueux Coran est une tâche obscure à côté d'un rayon de soleil.

Trois fois Saladin fit un geste d'admiration. Toujours, la magnanimité allait droit à son cœur.

Raynaldo ajouta :

—Non, seigneur, s'écria-t-il, non, ne le croyez pas. Les cœurs de nos généreux ancêtres ne sont pas déjà glacés, et le sépulcre de notre Dieu appellera encore ses défenseurs dans l'enceinte de Solyme. Votre bras peut vaincre, et réduire en poudre quelques faibles mortels, mais que peut-il contre le Dieu des chrétiens ? Que vois-je ? sa puissance fait reverdir les cèdres du Liban... A sa parole, les tombeaux des prophètes se rouvrent... L'ombre de Godefroy plane sur les murs de sa chère Jérusalem... et son ombre remporte des victoires; et sa voix éclatante résonne, au milieu de la nuit, dans les palais profanés de ses enfants... Un autre roi, dont le front étincelle du plus beau diadème qui soit sous le soleil, un roi de France, grand par sa valeur, plus grand par sa sainteté, vient planter la sainte oriflamme sur les rivages asiatiques...

—Arrête ! s'écria Saladin. Irrémissible à la tête des armées, un présage le faisait pâlir.

Raynaldo, effrayé lui-même de sa véhémence, baissa les yeux. Puis il se porta vers le vieillard qui, baigné de larmes, recueillait dans le silence de l'admiration toutes les paroles de son fils.

Attendi lui-même par cette vue, le jeune chevalier se posa comme un chef qui va capituler. Et, après sur sa large épée, il dit :

—Vous êtes magnanime, Saladin ! Au nom de notre Dieu, je vous adjure de respecter la tête de ce vieillard. Chevalier et capitif, je devrais souhaiter que votre erreur nous immolât tous deux. Alors Dieu s'armerait certainement contre vous, et nous serions vengés. Mais, chrétien, je dois souhaiter que votre main ne se souille pas d'un meurtre sacrilège.

La guerre et ses horreurs faisaient les délices de Saladin, mais il devenait timide et doux comme un jeune enfant, devant la raison et le courage armés de nobles sentiments.

—Salut, vieillard, dit-il à dom Aldémar. J'honore ton grand âge, et la sagesse de ta vie te met à l'épreuve du glaive de ma vengeance. Retire-toi dans ton temple, et dis à tes chrétiens, à tes prêtres, à tes chevaliers que Saladin sait pardonner, qu'il sait oublier l'offense faite à son autorité.

—Et mon fils ? demanda d'une voix tremblante le vieillard.

A Continuer

UN MEURTRE A LA GATINEAU

LE PRISONNIER ACQUITTÉ

Le docteur Graham, de Hull, est arrivé, le cinq du courant, de Bowman, où il a tenu une enquête sur le corps de Hans Vertige qui a été tué le jour de l'an. L'endroit où le meurtre a été commis est une colonie de Suédois, à 45 milles environ de cette ville.

L'enquête a été difficile à conduire, parce que les témoins étaient tous des Allemands qui n'avaient qu'une connaissance bien imparfaite de la langue anglaise. Néanmoins on a pu recueillir les détails suivants au sujet de cette tragédie :

Hans Vertige, le défunt, était un Norvégien, âgé de 50 ans, qui passait sa vie à faire le commerce de chevaux et à remplir les fonctions de colporteur. Il vivait avec sa femme et sa fille, enfant naturel. Ses plus proches voisins étaient une famille ayant nom Frigire, se composant d'un homme âgé nommé John Frigire, de sa femme et de quelques enfants.

Hans Vertige, qui était généralement connu sous le surnom de "Norvege" paraît avoir été un homme dur, d'un tempérament bouillant et jouissait d'une mauvaise réputation dans le voisinage. Le 31 décembre dernier, on dit qu'il avait bu une trop grande quantité de liqueurs spiritueuses et s'était querrellé avec des nommés Fisher, frères de la femme qui est la mère de la fille illégitime de Vertige. Comme il portait des marques de violence sur le visage, on suppose que les Fisher l'ont battu.

Vers une heure de la nuit, Vertige est entré dans la maison de John Frigire qui était couché; mais la femme de Frigire et sa fille, âgée de 19 ans, étaient encore debout. Vertige, en entrant dans la maison, demanda si les Fisher étaient là et ajouta que ces derniers lui avaient volé du vin et que s'il les rencontrait, il les mettrait en pièces.

John Frigire, ayant entendu parler le Norvégien, se leva, et Vertige commença à jurer contre le vieux John et l'accusa de lui donner un mauvais nom chez N. Scannel. "C'est aujourd'hui", s'écria-t-il, le dernier jour de l'année; je veux régler mon compte avec John Frigire avant le commencement de la nouvelle année." Il avait alors une pierre dans la main et la lança en disant qu'il casserait le cou de toute personne qui parlerait

Madame Frigire exprima l'opinion qu'on devrait les voisins au secours. Mais Vertige lui répondit qu'il avait un pistolet dans sa poche et qu'avec cette arme, il pourrait faire face à cinq hommes.

Un des enfants parvint à sortir et alla chercher un voisin nommé Herman Niche. Ce voisin, accompagné de Godfrey Frigire, un autre voisin, entra chez John Frigire, au moment où Hans Vertige menaçait le vieillard, pendant que la femme s'efforçait d'apaiser la tempête.

Vertige fut mis à la porte, mais avec beaucoup de difficulté, et il continua en dehors à jurer pendant quinze minutes environ.

Les personnes qui se trouvaient dans l'intérieur de la maison lui dirent de s'en retourner chez lui, mais Vertige ne bougea pas. A la fin, il cria qu'il voulait allumer sa pipe, et en prononçant ces mots, il poussa violemment la porte et entra de nouveau. Il se rendit près du foyer, alluma sa pipe et s'assit ensuite sur un banc lit qui se trouvait dans la chambre.

Les deux femmes, cependant réussirent à le faire descendre. Vertige commença à menacer encore une fois le vieux Frigire et lui répéta qu'il avait une affaire à régler avec lui avant la fin de l'année. "Demain, s'exclama-t-il, tous les animaux seront morts."

Tous ceux qui se trouvaient dans la maison firent tous leur possible pendant ce temps-là, pour le pacifier et l'engager à s'éloigner, mais leurs efforts furent vains et ne servirent qu'à l'irriter davantage. Paraissant décidé à maltraiter Frigire, il mit la main droite dans sa poche et se dirigea vers le vieillard. Ce dernier se retira vers un endroit de l'appartement, où était suspendu une carabine chargée. Frigire prit cette arme et donna à Vertige de sortir de la maison.

Vertige continua de s'avancer, et lorsqu'il fut à six pieds de Frigire, ce dernier fit feu. Vertige tombe instantanément sur le parquet, la face en bas, et Frigire dit aux deux autres individus venus à son secours de le transporter au dehors de la maison, de peur qu'en se relevant il ne les tuât. On le porta dehors sans qu'il demanda d'être ramené chez lui. Sa demande fut exaucée. Il perdit connaissance et ne vécut que quinze à vingt minutes après avoir reçu la décharge de l'arme à feu.

La balle lui a pénétré dans la poitrine produisant une hémorragie intérieure et extérieure qui a été la cause immédiate de la mort.

Le jury, après avoir examiné toutes les dépositions, a rendu le verdict suivant : "Que Hans Vertige était mort d'une blessure reçue de John Frigire qui, croyant que sa vie et celle de sa famille étaient en danger, avait fait feu sur le défunt, et que Frigire n'a agi, par conséquent, qu'à son corps défendant."

Frigire a été alors mis en liberté.

ECHOS DE PARTOUT.

ESCROQUERIE GIGANTESQUE.—Un télégramme soi-disant envoyé de Madrid par l'agence Spencer, a paru dans les journaux de la Havane du 24 décembre, annonçant qu'un tirage de la loterie de Madrid, le billot no 4,745 avait gagné le gros lot de \$500,000.

Dans l'après midi le billot no 4,745 a été présenté à la maison de banque de J. N. Borjes & Cie, qui a refusé de le négocier jusqu'à ce qu'elle fût assurée de l'authenticité du télégramme en question. Les banquiers ont télégraphié à leurs correspondants de Madrid et ont reçu lundi une réponse confirmant la dépêche publiée. Ils ont alors négocié le billot, et le lendemain les personnes qui avaient touché le montant du gros lot ont rendu \$211,000 contre un transfert par câble sur Paris.

Un membre de la maison est parti jeudi de la Havane pour New-York avec le billet afin de l'envoyer à Madrid sous sceau notarié et assuré. Mercredi matin à son arrivée à New-York, il a reçu des télégrammes de sa maison l'informant que les dépêches établissant l'authenticité de la nouvelle du tirage étaient fabriquées, et que toute la transaction était une escroquerie. Des dépêches ultérieures annoncent qu'une forte partie de l'argent a été récupérée à la Havane, et il y a tout lieu de croire que le million de francs transféré à Paris pourra aussi être récupéré. L'escroquerie a été commise par deux individus, dont un employé de télégraphe. Ils ont été arrêtés. La maison de banque pense rentrer en possession de presque tout ce qu'elle a déboursé.

FRET PRECIEUX.—Il y a quelques jours, dit le Courrier des Etats Unis, M. Chamberlain, principal créancier du Minnesota, est allé à Saint Paul en train spécial pour toucher \$200,000 en argent et \$2,000,000 en nouvelles obligations, somme formant sa part du récent paiement de la dette de l'Etat. Une fois en possession de cette fortune, M. Chamberlain s'est trouvé fort en peine pour l'emporter chez lui à Cleveland. Il s'est d'abord adressé à la compagnie de l'American Express, qui, à raison du danger de vol, d'incendie ou d'accident, a demandé \$3,500 pour prix de son service. M. Chamberlain a trouvé la somme exorbitante et s'y est pris d'une autre façon.

M. Chamberlain est un grand actionnaire de Chicago, Milwaukee and St. Paul Railroad ainsi que de la ligne du Cleveland, Tuscarawas Valley and Wheeling. Il s'est fait donner le wagon du président de cette dernière ligne et s'est mis en route. Les attardés de M. Chamberlain, qui étaient chargés d'arranger les obligations, avaient pris des engagements pour les charger dans le wagon spécial du train de midi, mais elles n'ont pu contenir dans le coffre-fort préparé à cet effet, de sorte que le train est parti sans les obligations, qui sont restées jusqu'au soir

sur la voie. Il a été finalement décidé de mettre autant d'obligations possible dans le coffre-fort et de serrer le reste dans une malle. Cinq hommes bien armés et abondamment pourvus de vivres ont été chargés de la garde du précieux fret, et au train du soir a été attaché le wagon contenant le magnifique fortune de M. Chamberlain, qui est arrivée sans encombre à Cleveland.

Dans une des dernières séances de la Société technique russe, M. Dittmar a fait une communication sur le pétrole à l'état solide. On sait que tous les essais tentés dans ce but en Europe jusqu'aujourd'hui, n'avaient donné aucun résultat satisfaisant. Les masses plus ou moins solides qu'on obtenait se décomposaient facilement et ne pouvaient être traitées que dans des récipients garantis contre le coulage.

Le pétrole solidifié de M. Dittmar a l'aspect d'une masse gélatineuse et transparente qu'on peut couler en tablettes de toutes grandeurs. Il est obtenu par une cuisson de pétrole à l'état naturel, avec 20% de savon et à une température de 100°. La masse gélatineuse ainsi obtenue se liquéfie de nouveau, si l'on y ajoute du vinaigre et de l'alun. Le pétrole, ainsi liquéfié, donne une lumière très vive, et n'encrasse point les filaments de la mèche.

A l'état solide, il ne se modifie point à l'air, et se conserve parfaitement, dans de simples caisses, qui coûtent bien meilleur marché que les tonneaux. Il peut être vendu moitié moins cher que le pétrole ordinaire, vu la diminution considérable des frais de transport et l'absence complète de perte au coulage.

CHUTE.—Mme Nathalie Grenache, de Hudson, vient d'être victime d'un accident qui pourrait avoir des suites funestes, vu l'âge avancé de cette dame qui est presque centenaire. Mme Grenache occupait dans la demeure de son petit fils, Mr. Arthur Grenache ex-président de la société St. Jean-Baptiste, une chambre située au-dessus de la cuisine. S'étant levée la nuit elle oubliant qu'il existait à côté de son lit une ouverture non grillée pratiquée dans le plancher pour laisser monter la chaleur du bas à cette chambre; en marchant elle mit le pied dans ce trou et tomba avec une telle force sur le plancher qu'elle demeura évanouie pendant plus de deux heures. Le Dr. J. J. Desnoyers fut mandé aussitôt et prodigua à la malade tous les soins possibles. Son état est très précaire. Cette estimable dame est née à Crivrières ou Sept-Rivieres, près de Memrancook, dans la nouvelle-Ecosse, le 15 août, 1732, et est par conséquent âgée de 99 ans et 5 mois. Sa santé était excellente jusqu'au jour où elle fut victime de cet accident.

Malgré son grand âge elle jouit de toutes ses facultés, sauf quelques accès de surdité, et c'est vraiment plaisir de causer avec elle "de temps passé." Elle est la mère de feu Claude Grenache, qui, il y a 25 ans, étouffa le public américain par ses tours de force extraordinaires.—L'Abellé.

William Howard, âgé de 13 ans, demeurant à Buffalo, New-York, s'est pendu sous un hangar. Une telle décision est rare à son âge, et le motif qui la lui a inspirée n'est pas connu.

La dame Gustavus Russ, de Hancock, New York, a disparu mystérieusement lundi de la semaine dernière. Plusieurs groupes de citoyens ont battu le pays à sa recherche, et ont fini par la découvrir errant à l'aventure dans un bois, au sommet d'une colline par une pluie diluvienne. Elle a été ramenée chez elle, et elle n'a pas pu donner d'explication de sa conduite, qui était évidemment le résultat d'une démente passage. M. Russ a surveillé sa femme pendant un jour ou deux après cette aventure, mais n'ayant rien observé d'extraordinaire dans ses actions ou ses paroles, il s'est entièrement rassuré. Le jeudi suivant elle s'est levée de grand matin pour préparer le déjeuner, a amené avec elle à la cuisine sa petite fille, âgée de 3 ans, a allumé le feu, puis s'est jetée subitement sur l'enfant et lui a plongé un couteau dans le cou. Au bruit de la chute du corps, le mari est accouru à la cuisine pour voir ce qui était arrivé, et il a trouvé la petite fille déjà morte. Le docteur Pettengill, appelé aussitôt, a déclaré que la dame Russ était devenue maniaque et qu'elle avait égorgé sa fille sans avoir conscience de ce qu'elle faisait.

DEUX CENTES JEUNES FILLES IMMOLÉES.—Des nouvelles d'Acra (Afrique) confirment la rumeur, mise en circulation en novembre dernier, que deux cents jeunes filles avaient été immolées par ordre du roi des Achants pour faire du mortier avec leur sang. Ces jeunes filles avaient été enlevées aux tribus voisines.

Gerard Foret, journaliste, marié et séparé de sa femme, a été porté à l'hôpital de New-York souffrant d'un empoisonnement par le vert-de-gris. Il a expliqué qu'il a voulu hâter sa mort parce qu'il n'a pas les moyens de vivre, pas un cent et pas de travail. Il y a des chances de guérison.

LE DIEU DES IVROGNES.—Une singulière manière de calmer l'ivresse. A Paris, le sieur Célestin Pâquet, en rentrant dans sa chambre, trouva sa femme prise de boisson. Furieux il ouvrit la fenêtre et, saisissant sa femme dans ses bras, la précipita dans le vide.

"Il y a, s'écria-t-il, un dieu pour les ivrognes." Dans sa chute, la femme Pâquet eut l'heureuse chance de tomber sur un grillage placé au-dessus de la cour et ne se fit aucun mal. Le mari n'espérant peut-être pas tant du proverbe.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 12 JANVIER 1882.

Le chemin de fer du Nord.

La presse a continué depuis quelque temps à s'occuper de la vente ou de la location du chemin de fer du Nord.

D'après les hésitations assez visibles des uns, les réserves plus ou moins accentuées des autres, il ressort que l'on n'est pas parfaitement fixé sur l'opinion de la masse des citoyens de cette province relative à la vente ou à la location du chemin.

Nous comprenons que dans une question d'une pareille importance, il est prudent de ne pas agir à la hâte et de bien peser toutes les raisons qui militent soit en faveur de l'aliénation de cette grande propriété, soit en faveur de sa conservation comme bien de l'Etat.

Sous le régime libéral comme sous le régime conservateur, on a donné comme argument en faveur de la vente ou de la location du chemin les embarras administratifs causés au gouvernement, les difficultés de l'exercice légitime et judiciaire du patronage; la position moins avantageuse pour un gouvernement que pour une compagnie privée concernant la création et le développement des trafics locaux, des correspondances pour le transport avec les autres voies ferrées du pays et des Etats-Unis etc., etc.

Nous avouons que toutes ces raisons ne nous ont pas convaincu de la nécessité ou même de l'avantage qu'il y aurait pour la province de se déposséder de notre chemin de fer.

Au point de vue des embarras de l'administration et du patronage, nous ne voyons pas trop en quoi l'on peut critiquer si fort. L'opposition a obtenu de faire des enquêtes minutieuses, de pénétrer dans tous les détails de l'administration et, malgré toute l'ardeur qu'elle y a mise, elle n'a rien trouvé d'irrégulier, de reprochable.

Du reste une ligne de chemin de fer construite avec un capital de 13 millions qui, à ses débuts, donne par année un million de recettes brutes, comme il appert par le rapport des recettes de l'année 1881, ne peut sérieusement provoquer des reproches graves au point de vue de son administration. Puis enfin de compte, on parviendra difficilement à faire croire, quelques circonstances que l'on suppose, qu'un gouvernement intelligent et honnête soit dans l'impossibilité d'administrer convenablement une propriété de ce genre qui, après tout, ne dépasse point en importance d'autres propriétés qu'il administre déjà très judicieusement, comme par exemple celle des terres de la Couronne.

Quant à la création du trafic local pour alimenter le chemin, l'initiative des particuliers nous paraît offrir beaucoup plus de garanties non seulement pour l'augmentation des bénéfices du chemin mais pour l'exploitation profitable de nos ressources, que l'action de n'importe quelle compagnie. Quand toute une population trouvera son profit à faire du commerce par le chemin du Nord, cela vaudra toujours mieux, et pour le gouvernement et pour cette population, que le monopole et l'arbitraire presque inévitable d'une compagnie quelque puissante qu'elle soit. Et quant à l'établissement de correspondances avec les divers autres chemins de fer, il nous répugne de croire que notre ministre des chemins de fer ou le Surintendant général peuvent être inférieurs au gérant d'une compagnie quelconque.

En considérant toutes ces raisons nous ne voyons vraiment pas ni la nécessité, ni même l'avantage de vendre ou de louer notre chemin de fer national surtout dans un temps où ses revenus augmentent de mois en mois, et où l'on ne peut par conséquent mesurer quels grands bénéfices il rapportera dans quelques années; dans un temps où il nous est de plus en plus utile pour ouvrir à notre jeunesse, dans les emplois de chemins de fer, une carrière qui leur était fermée jusqu'à ce jour.

On parle de plusieurs syndicats ou compagnies qui seraient disposés à donner 8 millions pour le chemin. Mais il faut bien remarquer que cette entreprise a coûté 13 millions. Quelle compensation pourrait-on donner à la province pour la justifier de faire cet énorme présent de 5 millions?

Nous admettons que dans les questions purement administratives comme celle qui nous occupe, on doit laisser aux hommes publiés une large marge, vu qu'ils sont sensés posséder plus de renseignements que les autres sur les grands intérêts généraux qu'ils sont chargés de défendre; nous admettons encore qu'ils peuvent être justifiables de faire, en certaines circonstances de grandes concessions dans le but de procurer dans l'avenir un bien général qu'ils prévoient être plus considérable qu'indirect.

Mais c'est assez dire, qu'en pareils cas, ils doivent s'entourer de toutes les mesures de prudence, épuiser toutes les précautions et les sages lenteurs qui peuvent assurer un résultat avantageux.

Dans la circonstance actuelle, en sup-

posant que, malgré les arguments qui s'opposent à la vente ou à l'affermage du chemin du Nord, le gouvernement se trouverait, pour des raisons majeures que nous ignorons, dans la nécessité de se déposséder de cette propriété, il n'y aurait ce nous semble qu'un seul avantage de nature à justifier peut-être la transaction: Ce serait d'assurer à la Province de Québec l'immense trafic de l'ouest en vendant ou affermant le chemin au Syndicat du Pacifique pour un prix convenable.

Nous ne sommes pas prêt à affirmer que le développement considérable que nos principaux ports comme Québec, Montréal et Trois-Rivières acquerraient en devenant ainsi les issues naturelles du commerce de l'ouest du Pacifique; que l'immense somme d'affaires créée au milieu de nous par ce nouvel état de choses serait une compensation suffisante pour l'abandon des 5 millions du capital du chemin, des recettes progressives de son exploitation et des autres avantages qui s'y rattachent. Mais nous constatons là au moins de fortes et raisonnables espérances pour l'avenir.

Voilà tout franchement et sincèrement ce que nous pensons de cette grande question qui dans le moment intéresse si vivement l'opinion publique et les hommes d'état.

La prochaine Session.

Les membres du Cabinet sont réunis en ce moment à Québec occupés dit-on, à préparer le programme de la prochaine session.

Si l'on en croit les rumeurs publiées par la presse, la législature va avoir à s'occuper presque exclusivement d'affaires administratives. Jusqu'à ce moment rien ne laisse prévoir quelques-unes de ces grandes questions de droit qui dominent les intérêts purement matériels, mais en revanche on ne parle que d'actes d'incorporation de compagnies nouvelles, de phosphates, de minerais de crédit-mobilier et foncier et surtout de chemins de fer. Dans cette dernière spécialité, on compte déjà huit à dix nouvelles compagnies de transport et chemins de fer qui demandent à faire sanctionner leur existence par la chambre.

Il faut encore ajouter la question probable de la vente ou du loyer du chemin de fer du Nord et les amendements, d'ordinaire très nombreux, aux chartres déjà octroyés.

Bref, à en juger par les apparences, la prochaine session sera spécialement une session d'affaires, un temps consacré par la députation à étudier les ressources du pays et à juger des moyens proposés pour en favoriser l'exploitation.

ACTUALITES.

La session locale aura lieu dans la première quinzaine de février.

Le marquis de Lorne doit s'être embarqué hier, à Liverpool, pour le Canada.

L'élection du Dr. Rinfret dans Québec-Centre est contestée; la pétition demandant l'annulation a été déposée au greffe de la Cour Supérieure.

On mande de Chicoutimi, que le *de-compte* des bulletins de la dernière élection de ce comté, fait en présence du juge Routhier, a été favorable à M. St-Hilaire qui a été déclaré élu par 72 voix de majorité.

Le tribunal ecclésiastique constitué par Mgr l'archevêque de Québec s'occupe activement de préparer les pièces du procès de béatification et canonisation de Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec (1660) et fondateur du séminaire de Québec.

On sait que le Canada français possède déjà deux vénérables, la vénérable Mère de l'Incarnation et la vénérable Mère Bourgeoise.

Les pères Trappistes, exilés de France et arrivés au Canada depuis quelques semaines ont déjà commencé à cultiver à Oka.

L'honorable M. Morris, en ce moment à Ottawa, a fait une spéculation de \$100,000 au Nord-Ouest.

M. Douglas, du département de l'Intérieur, a reçu une offre de \$35,000 pour des terrains d'Emerson.

Plus de cent bills privés sont en ce moment entre les mains du greffier de la législature fédérale.

Le *Journal de Québec*, au cours d'une notice biographique de l'abbé Sax, dit que la fortune du regretté défunt s'élevait à environ \$20,000 dont le revenu, à l'expiration de plusieurs charges, retournera au Séminaire de Québec pour l'œuvre des pensions des ecclésiastiques et des écoliers pauvres.

Le Crédit-foncier franco-canadien a suspendu temporairement ses opérations. Il les reprendra aussitôt que sa charte sera amendée.

La *Gazette*, de Montréal, a publié le récit d'une entrevue qu'un de ses rédacteurs a eu avec l'hon. M. Chapleau.

Le premier ministre dit que l'abbé Labelle et le P. Lacasse ont offert au gouvernement d'organiser une loterie provin-

vinciale d'un million de piastres, avec deux tirages annuels de \$500,000.

Les deux ecclésiastiques ont invité le gouvernement à prendre cette loterie sous son patronage, moyennant un revenu de dix pour cent, dont une partie servirait à payer les subventions annuellement votées au bénéfice des diverses institutions charitables de la province; et le reste serait consacré à la colonisation.

Le tirage pour la province de Québec serait limité.

Ce sont là les grandes lignes du projet. Le gouvernement paie annuellement aux institutions de bienfaisance \$50,000, et pour les fins de la colonisation \$50,000. Le gouvernement paraît favorable au projet.

Le premier ministre a appris des maisons de banque que chaque année, elles expédient de \$45,000 à \$50,000 aux Etats-Unis et ailleurs pour des billets de loterie.

Il serait aussi bon que cet argent restât dans la province pour servir à des entreprises essentiellement nationales.

On annonce que la compagnie du Pacifique a résolu d'abandonner le tracé de la Cache-Tête-Jaune, dans les Montagnes Rocheuses, pour un autre passage moins difficile qu'un de ses ingénieurs aurait découvert.

On lit dans le *Monde*:

M. Girouard va probablement présenter de nouveau un projet de loi pour la légalisation du mariage d'un veuf avec la sœur de sa femme défunte. Le bill n'aura qu'une seule clause déclarant abolies les lois qui prohibent tel mariage.

Le *Journal de Québec* vient d'entrer dans sa 40ème année d'existence. Nous offrons à cette occasion nos meilleurs souhaits à notre confrère.

On lit dans le *Journal de Québec*:

Une exposition de calligraphie et de dessins provoqua les éloges des visiteurs à l'Académie Commerciale, de cette ville, depuis quelques jours.

Les Frères de la doctrine chrétienne, qui dirigent cette maison ont droit d'être fiers des progrès qu'ils ont fait faire à leurs élèves dans ces deux branches importantes de l'enseignement.

On y voit là des dessins qui étonnent de la part d'élèves aussi jeunes, et rien ne saurait mieux démontrer l'excellence de la méthode des professeurs.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a visité cette exposition, qui continuera encore une couple de jours.

Les examens semi-annuels pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit, ont eu lieu à l'Université-Laval, hier. Il y a eu tout trente-cinq applications. Voici la liste des examinateurs pour les quatre sections de la province: —*Montréal*: S. Bethune, C. R., N. W. Treuholme, S. Pagnuelo, C. R., C. De Dorimier; *Québec*: hon. D. A. Ross, C. R., hon. F. Langelier, C. R., J. Dunbar, C. R., J. Blanchet, C. R.; *Trois-Rivières*: L. D. Paquin, Elz. Gérin, P. N. Martel, E. Gervais; *St-François*: H. C. Cabana, H. B. Br wa, H. W. Mulvena, A. S. Hurd.

Les sous-examinateurs sont: l'abbé J. C. K. Laffamme, professeur à l'Université-Laval; l'abbé T. G. Rouleau, professeur à l'Ecole Normale; M. Mathias Miller, professeur au High School. M. Cyr. T. Suzor, sec.-trésorier du conseil général, est secrétaire du bureau des examinateurs.

Le *Journal de Rome*, dont nous avons annoncé déjà l'apparition, est quotidien, et l'abonnement, pour les pays de l'Union Postale, est de dix piastres par an. Ses bureaux sont, à Rome, Via del Nazareno, 14; et à Paris, Passage des Petits-Peres, 2.

Nous avons reçu la dernière livraison du *Bulletin de l'Union Allée*. En voici le sommaire:

Revue mensuelle des intérêts catholiques.—La protestation des zouaves pontificaux hollandais.—Un mot d'ordre.—Noël (Lyon 1881)—Le salut—Ecoles catholiques.—Nouvelles diverses.—Océan—Mariage et décès.

La *Gazette de Joliette* vient de passer aux mains d'une compagnie dont MM. L. A. McConville M. P. et P. Charland, avocat, seront les administrateurs. M. A. Fontaine laisse également à ces derniers le soin de la rédaction.

Léon XIII et la Presse.

On lit dans le *Courrier du Canada*:

Consulté sur l'opportunité du projet de fonder à Rome un grand journal quotidien imprimé en langue française, S. S. Léon XIII, glorieusement régnant, a daigné répondre par les trois résurgents qui suivent:

1er Rescrit: "Nous approuvons et Nous louons le projet de publier à Rome un journal français qui défende la cause de l'Eglise et les droits de la vérité, et Nous donnons la bénédiction apostolique à tous ceux qui contribueront à cette fondation."

2d Rescrit: "En raison du vif désir que Nous avons de voir la bonne presse acquérir un développement et un accroissement plus considérable pour le soutien et la défense de la religion et de la vé-

rité. Nous encourageons les efforts de tous ceux qui travaillent au succès du projet ci exposé et Nous leur accordons du fond de cœur la bénédiction apostolique."

Enfin, après la mise à exécution du projet, le Saint Père a daigné y répondre comme suit.

3ème Rescrit: "Nous voyons avec plaisir l'exécution d'un projet qui a pour but le développement de la bonne presse pour la défense de la Religion et de la vérité. Désirant qu'on puisse atteindre ce but, si hautement réclamé par les besoins du temps, nous vous encourageons à continuer et nous donnons notre bénédiction à vous et à tous ceux qui vous prêteront leur concours."

LEON P. P. XIII.

Enseignement du dessin.

On lit dans le *Courrier du Canada*:

L'enseignement du dessin ne ressemble nullement à l'enseignement de la grammaire, de la géographie, de l'arithmétique. Le dessin est un art, et pour l'apprendre à un élève, il faut dessiner devant lui, développer son goût à produire quelque chose, répéter souvent sous ses yeux le maniement du crayon, de la règle du compas, du tire-lignes, et le rendre témoin des résultats merveilleux qu'il devra chercher à obtenir.

D'abord embarrassé de ses instruments il regarde avec empressement comment son maître manœuvre, et, par un instinct d'imitation que seconde très utilement un légitime amour-propre, il s'exerce à répéter chaque mouvement, et à produire l'effet qu'il en voit résulter.

Les mêmes faits se produisent dans l'enseignement de la calligraphie, qu'on doit regarder comme une branche du dessin: c'est, en effet, le dessin élégant des lettres et des mots.

C'est donc moins par des leçons proprement dites que par le travail réel que se fait un tel enseignement. Sous ce rapport, l'influence d'un bon maître est immense: on voit toute une classe, toute une école, toute un pays quelconque, entraînés vers un genre d'écriture ou une branche du dessin, par un maître habile et admiré.

Les habitants de Québec ont pu contempler ces jours-ci un exemple frappant de cette influence, en visitant les travaux exposés à l'Académie commerciale tenue par les Frères des écoles chrétiennes, travaux qui ont mérité de l'honorable M. Ouimet l'expression d'une véritable admiration. En voyant tout cela, on se demande comment des enfants ou des jeunes gens peuvent arriver à des résultats si merveilleux.

C'est partout où ils enseignent que les Frères exercent cette utile influence, et il ont mérité une place d'honneur et les plus hautes récompenses, soit aux expositions universelles, soit aux expositions spéciales des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie.

Pour le développement des surfaces des corps géométriques, la pénétration des solides, les projections, la perspective et les ombres, il y a nécessairement un côté scientifique est un enseignement technique: les Frères ont pour cela des tableaux tout préparés, et un matériel considérable, qui ont fait en ce point l'honneur de la France aux grandes expositions, et que les gouvernements étrangers se sont empressés d'acquiescer pour leurs grandes écoles.

Ce que nous disons ici de l'habileté des Frères des écoles chrétiennes peut se répéter pour les diverses congrégations religieuses vouées à l'enseignement: tous ces maîtres modestes, étrangers au mouvement comme aux tracas du monde, se livrent tout entiers à leur œuvre d'éducation et d'enseignement. N'est-ce pas là, avec la bénédiction de Dieu, la raison de leurs succès?

NOUVELLES LOCALES.

A la séance du Conseil-de-Ville de lundi dernier, M. l'Échevin P. B. Vanasse a été nommé Pro-Maire à l'unanimité.

Le Bazar en faveur des Sœurs de la Providence se continue avec le plus grand succès.

Hier soir il y a eu grand et brillant Concert par l'Orchestre et la fanfare de l'Union Musicale avec le concours distingué de plusieurs Dames et Messieurs. On ne pouvait désirer plus agréable soirée.

Les recettes continuent d'être abondantes.

Nous avons eu hier une violente tempête de neige.

La nouvelle de la formation du pont de glace aux Grondines paraît confirmée.

Mardi les objections préliminaires dans la contestation de M. Houde ont été plaidées par M. Gérin, avocat de ce dernier et MM. J. B. L. Hoult et Méthot avocats du pétitionnaire. L'affaire a été prise en délibéré.

Voici les noms des avocats chargés des trois contestations, d'élection actuellement pendantes devant la Cour des Trois-Rivières:

MM. Gérin et Garvais pour M. Houde de Nicolet; M. Méthot, avocat du pétitionnaire et M. Hoult, conseil.

L'hon. M. Mulhiot, C. R., avocat de M. Dumoulin et MM. Turcotte et Paquin pour le pétitionnaire.

M. Duplessis pour M. Desaulniers de St-Maurice avec M. Gérin, Conseil; M. J. F. V. Bureau pour les pétitionnaires.

NOUVELLES D'EUROPE.

On annonce que l'empereur Guillaume a résolu de se retirer des affaires bientôt. Le prince impérial prendrait la régence. Ce changement aurait lieu le 22 mars, qui sera le 85e anniversaire de la naissance du monarque.

Galibaldi, qui est en route pour Paris dans le but de réconcilier la France avec l'Italie, vient d'être victime d'un grave accident de voiture, au cours de ses pérégrinations. Il a reçu plusieurs blessures sérieuses à la tête et au cou.

Le *News* de Londres annonce que le cabinet impérial a signifié au ministre américain son refus absolu de reconnaître les prétentions du gouvernement des Etats-Unis au sujet du contrôle exclusif du canal de Panama, et de se rendre à son désir de modifier ou abroger le traité de Clayton-Bulwer.

La *République française* ayant dit que le dénouement du procès Rochefort-Roustan "est une des choses les plus extraordinaires qui se soient vues en France depuis dix ans," l'*Intransigeant* lui répond: "Il y a peut-être encore une chose plus étonnante à laquelle on n'a pas songé: c'est de voir un Gênois, neveu d'un brigand italien qui fut pendu pour arrestation de voyageurs sur les grandes routes, devenu chef d'un ministère français, avec un Badois pour sous-secrétaire d'Etat."

Le Gênois M. Gambetta et le Badois M. Spuller laissent dire Rochefort qui ne serait rien sans ses violences de langage.

MANIFESTE IMPÉRIAL.

Berlin, 9.—Un décret impérial, contresigné par Bismark, a été adressé au ministre prussien. Il y est dit que le droit du roi de diriger le gouvernement et la politique de la Prusse, d'après ses propres vues, est limité, mais non abrogé par la constitution.

Les actes officiels du roi requièrent la contre-signature du ministre, et sont mis à exécution par ses ministres, mais ils restent les actes officiels du roi, qui en est l'auteur, et qui, par eux, donne l'expression constitutionnelle de sa volonté; par conséquent, il ne peut être permis d'en requérir l'exécution comme s'ils avaient pour auteurs les ministres responsables.

La constitution prussienne est une expression de la tradition monarchique de ce pays, dont le développement dépend des relations immédiates et actives des rois avec le peuple. Ces relations ne peuvent être transmises aux ministres, parce qu'elles appartiennent à la personne du roi, et leur maintien est nécessaire à la Prusse.

C'est donc ma volonté, qu'en Prusse, ainsi que dans les corps législatifs de l'empire, on n'entretienne plus aucun doute sur mon droit constitutionnel ou celui de mes successeurs à diriger personnellement la politique du gouvernement. C'est le devoir de mes ministres de défendre mes droits constitutionnels en les protégeant contre le doute et l'obscurité et c'est ce que j'attends de la part de tous les officiers qui m'ont prêté serment de loyaute.

Je suis loin de désirer restreindre la liberté des élections, mais les fonctionnaires chargés de l'exécution de mes actes officiels sont tenus d'appuyer la politique de mon gouvernement. Même aux élections, je demanderai la fidèle exécution de ce devoir, et j'attends de tous les officiers que, se souvenant de leur serment d'allégeance, ils évitent, lors des élections d'encourager toute agitation contre mon gouvernement.

Pour donner une idée de la manière dont on entend la liberté sous le régime républicain en France, qu'il nous suffise d'attirer l'attention du lecteur sur ce qui suit:

A l'occasion de la Toussaint, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a décidé qu'une quête serait faite dans les églises de son diocèse pour le soutien des écoles catholiques libres.

Il semble que rien au monde n'est plus permis que de recevoir des dons faits volontairement.

L'organe de M. Gambetta, "La République Française" en juge autrement. Elle avertit le cardinal archevêque, qu'elle appelle M. Guibert tout court, d'avoir à cesser ces sortes de quêtes qui ne sont pas permises dans les églises, "propriétés communales dans lesquelles le clergé reçoit l'hospitalité." Le journal Gambettiste déclare qu'on ne devrait pas même tolérer les quêtes pour la propagation de la foi qu'il nomme "quêtes pour les petits chinois."

Un correspondant de Paris annonce que le ministre de l'Instruction publique et des cultes a écrit à tous les évêques qui ont assisté aux cérémonies de la canonisation à Rome leur rappelant les dispositions du Concordat, exigeant d'eux qu'ils obtiennent la permission du gouvernement pour quitter leurs diocèses.

On annonce que Paul Ber va interdire aux membres du clergé d'écrire aucune lettre dans les journaux, sans l'autorisation du ministre des cultes.

Insultes aux pèlerins français à Pise.—Toujours charmants, ces Italiens!

Voici ce qu'on écrit de Pise, à la Defense, le 18 décembre :

L'autre jour, de retour de Rome, les pèlerins français ont profité des quelques heures qu'ils avaient pour s'arrêter à Pise et visiter les splendides monuments qui rendent cette ville célèbre.

Arrivés à la gare, ils sont allés à la cathédrale, les uns à pied, les autres en voiture. Là un prêtre a prononcé une allocution que les pèlerins ont écoutée avec recueillement.

A peine ont-ils su qu'on leur adressait la parole en français, profitant sans doute de la bonne foi du peuple qui ne comprend que l'italien, ils se sont rués en ville pour réunir les étudiants et la canaille en criant à tue-tête : " Les déracinés et les Français, ceux de Tunis, sont à Pise, et un évêque parle à la cathédrale et adresse des insultes grossières à l'Italie en faisant des vœux pour sa destruction et pour le rétablissement du pouvoir temporel ! "

Aux cris de ces forcenés, une grosse foule se réunit et court à la gare, où heureusement les pèlerins français l'avaient devancée. La consigne est forcée et on se précipite sur la voie, où l'on commence à hurler d'une façon horrible.

VENTE DE STOCK.

MM. Lussier & Cie, grands marchands de chaussures de cette ville ont décidé de fermer leur magasin de cette ville pour ne s'occuper que de leur maison principale à Montréal.

En conséquence tout leur stock de chaussures est actuellement en vente au prix courant et leur magasin est à louer. Les acheteurs ne manqueront pas de profiter de cette excellente occasion pour aller visiter les articles et faire des achats à bas prix.

FLEURS D'AOUT DE GREEN.

L'immense vente et la grande popularité des Fleurs d'Aout de Green dans toutes les villes et villages du monde civilisé, ont engagé beaucoup d'imitateurs à adopter les mêmes noms, espérant tromper les yeux des malades.

LISEZ CECI DEUX FOIS.

Une dose de cinq à trente gouttes de l'Huile Electrique de Thomas guérira le mal de gorge ordinaire. Il est infallible pour le Croup. Il guérira un rhum en vingt-quatre ou quarante-huit heures. Une seule fiole a guéri un cas de Bronchite qui durait depuis huit ans ; des cas récents se guérissent en trois ou six jours.

DÉPÊCHES DES IMMIGRATIONS.—Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de N. S. Thomas soit sur l'enveloppe extérieure, et que le nom de Northrop & Lyman soient soûlés dans le verre, et n'en prenez pas d'autres.

Le Renouveur des cheveux de Hall.



Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du régime végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie leur cuir chevelu.

Avis aux Entrepreneurs.

NOUVEAU CONTRAT.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-signe, seront reçues à ce bureau jusqu'au MERCREDI, le 18 courant à midi, pour l'achèvement des travaux restant à faire à Greece's Point, relativement à l'agrandissement de l'entrée inférieure du canal de Grenville.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Gravelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque acceptable pour une somme de mille piastres (\$1,000), payable à l'ordre de l'honorable maître des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera remis à la personne qui aura signé le contrat sur demande de ce faire.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-signe seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier sur la rivière Fraser, sous le contrat 61, Ch. de fer C. P.

AVIS. A Sieur Olivier Lacroix, cultivateur, cédant de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain et actuellement absent de la Province de Québec.

AVIS vous est donné par les présentes que les créances que les personnes ci-après nommées, savoir : Nazaire Gagnon, Ecuier, marchand, Dame Anastasie Carpentier, veuve de feu Edouard A. Ph. Thibodeau, Dame Adeline Carignan, veuve de feu Godfroid Clermont, tous trois demeurant en la dite paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain.

Secondement, la dite Dame Anastasie Carpentier, comme légataire universelle du dit feu Edouard A. Ph. Thibodeau, son époux, par et en vertu de son testament solennel reçu devant Mre Rober. Trudel, Ecuier, Notaire Public, le 4 août 1878, en date du 4 novembre mil huit cent soixante et quatre, savoir : 1o par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Edouard A. Ph. Thibodeau et passé devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuier, Notaire Public, et le 10 août 1878, en date du 10 août mil huit cent soixante et quatre, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par vous en faveur de la dite Dame veuve Edouard A. Ph. Thibodeau, et passé devant Mre J. E. Marchand, Ecuier, Notaire Public, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante et dix-huit.

Troisièmement, la dite Dame Adeline Carignan, comme légataire universelle du dit feu Godfroid Clermont, son époux, suivant son testament solennel, passé devant Mre J. E. Marchand, Ecuier, Notaire Public, et le 10 août 1878, en date du 10 août mil huit cent soixante et quatre, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par le dit feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Godfroid Clermont, et passé devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuier, Notaire Public, et le 10 août 1878, en date du 10 août mil huit cent soixante et dix-huit.

Quatrièmement, le dit Hyacinthe Cossette, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par vous et passé devant Mre P. O. Gullit, Ecuier, Notaire Public, le 20 mars mil huit cent soixante-dix-sept. Cinquièmement, le dit Toussaint Toupin, par et en vertu d'un acte de renouvellement consenti en sa faveur par vous et passé devant Mre F. Lo tinvil, Ecuier, Notaire Public, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

Sixièmement, la dite Dame Domitille La'aye, veuve de feu Thibodeau Delorm, tant en son nom personnel que comme légataire usufructière de feu Colbert Felix, son premier époux, suivant le testament solennel de ce dernier reçu devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuier, Notaire Public, et le 10 août 1878, en date du 10 août mil huit cent soixante et quatre, par et en vertu d'un acte d'obligation consenti par le dit feu Joseph Lacroix, votre père et donateur universel, en faveur du dit feu Colbert Felix, et passé devant feu Mre A. J. Martineau, Ecuier, Notaire Public, et le 10 août 1878, en date du 10 août mil huit cent soixante et quatre.

Ont été venues et transportées par les Sieurs et Dames Creneliers, ci-dessus nommés, à Sieur Ernest Clermont, cultivateur, ci-dessus nommés, demeurant dans la dite paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, par et en vertu d'un acte de Transport fait et passé devant le dit Mre J. E. Marchand, Ecuier, Notaire Public, en date du treize août mil huit cent quatre-vingt-un, et dont copie a été enregistrée au Bureau d'enregistrement du comté de Champlain sous le N. 20625 du R. G. B. Vol. 30, page 652, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-un.

Public Notice. Is hereby given that application shall be made by the Louisville Aqueduct Company to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to ratify and confirm the law passed by the Municipality of Louisville by which an exclusive privilege for fifty years was granted to the said Company.

Servante demandée. M. Bennet, de la Société Bennet & Cie, Montréal, a besoin d'une bonne servante sachant bien faire l' cuisine. Un salaire libéral sera payé. On préfère une servante canadienne française inie de bonnes recommandations et références.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES ! Grande vente au prix courant. IMMENSE AVANTAGE. — AU — Montreal Branch Store. — TENU PAR — L. N. LUSSIER & Cie.

Ces Messieurs ayant décidé de fermer leur magasin de Trois-Rivières offrent en vente Au Prix Courant leur immense assortiment de chaussures et autres articles de leur magasin.

REPOSE. AUX REMARQUES DE M. L'ABBE VERREAU. MEMOIRE APPUYANT LA DEMANDE D'UNE ECOLE NORMALE DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.

Voici le temps arrivé D'ALLER ACHETER VOS PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

MAGASIN POPULAIRE DE BIJOUTERIES No. 29, Rue du Platon

MONTRES, BIJOUTERIES en or et en argent solide, articles en plaqué, LUNETTES, CANNES, BIJOUTERIES en JAIS, articles de toilette, ORNEMENTS en BRONZE, JOUETS pour enfants et une foule d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Toute personne qui achètera pour \$1.00 et plus, au magasin de P. M. CONNER, recevra un cadeau très utile.

POUR TRENTE JOURS PRIX COURANT.

P. M. CONNER, Importateur de Montres et Bijouteries, 29, RUE DU PLATON. Trois-Rivières, 24 Novembre 1881.

Montres ! Montres ! Patentes, Waltham Américaines et English patent Lever en Or et en Argent.

De toutes qualités et de tout Prix, AU MAGASIN DE Dominique Vallée

HORLOGER ET BIJOUTIER 34 RUE DES FORGES EN FACE DU MARCHE AUX DENREES

CADRENS, PENDULES, REVEIL MATIN, ETC., De Première Qualité et de tout Prix.

Bagues et Jones en Or de toute espèce, Pendants d'Oreilles, Anneaux, Epingles, Chaînes, Clefs, Loquets, Bracelets, en Or et en Argent et métaux pour Dames et Messieurs.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre des terres dans la FERTILE REGION du Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest, à vendre pour \$2.50 L'ACRE.

UN RABAIS DE \$1.25 PAR ACRE étant accordé à certaines conditions, pour culture et autres améliorations.

LES DEBENTURES SUR ES ERRE A DIX POUR CENT DE PRIME.

Charles Drinkwater, Secrétaire. Montréal, 1er Décembre 1881.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Bureau : No. 175 Rue Notre-Dame (Bureau de feu J. E. Locat, Dentiste.) Le Dr Morrison, pratiquant la médecine, la chirurgie et la chirurgie dentaire, a établi le Photogène à Montréal pour l'extraction des dents sans douleur.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste. Vous souffrez du mal de dents, qui désireux conserver vos dents nature les saines et sans douleur, on les fait remplir par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

DÈ EMORYS BAR A PORT MOODY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie-Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Sec. D. pt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 24 octobre 1881.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 20me jour d'Oct bre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour travaux à l'île aux Grues," pour la construction d'une jetée servant de prolongement au Quai de l'île aux Grues, Comté de Montmagny, Québec, d'après un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au Bureau de Poste de Montmagny, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'ils seront faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce fait, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 Sept. 1881

BAZAR

Asile de la Providence.

Le bazar annuel, sous la direction de l'association des Dames Charitables au profit de l'Asile tenu par les Sœurs de la Providence aura lieu dans le cours de Janvier prochain.

Toutes contributions pour les fins de ce bazar devront être envoyées aux Dames dont les noms suivent: Mesdames A. Dubord, S. Bumoulin, Mlle Beaudry, Mmes J. E. Turcotte, A. Polette, J. B. Normand, Dr Gervais, O. Brunelle, M. Denéchand, A. Turcotte, G. B. R. Dufresne, J. Dufresne, J. P. V. Bureau et Mlle Godin.

Par ordre, M. D. GERIN, Secrétaire.

N. B.—Le bazar commencera le JOUR DES ROIS à la grande salle de l'Hotel de-Ville.

Par ordre, M. D. G.

Trois-Rivieres, 28 Novembre 1881.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane, TROIS-RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement, qu'il est prêt à occuper de toutes les consignations des Etats-Unis et d'aider ceux qu'on voudra bien lui confier.

Il espère par sa ponctualité et le rempli des devoirs de cette charge, mériter le patronage public.

PHI. GRAVEL.

Trois-Rivieres, 14 D'c. 1881.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités déliant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville de la campagne.

Trois-Rivieres 2 Décembre 1878.

LOUIS FRESSINET,

SCULPTEUR EN MARBRE ET EN PIERRE, BEAUCOURT.

M. FRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mausolés, Pierre, Tombeaux, Monument Funèbre, Manteau de Cheminée, Corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection le 1er Septembre 1881.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

N° 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

24 Octobre 1878.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois sortis de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc. JAMES DEAN. Le tout aux prix les plus bas. Trois-Rivieres, 6 Août 1872.

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS !

NOUVELLE MAISON

ROCHELEAU & MOREAU

NO. 161 RUE NOTRE-DAME

TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Etoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,

d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce. Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandés.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode. Prix Modérés. Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

ROCHELEAU & MOREAU

JOS. MASSE.

ROBIEUR

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tel que :

RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires.

La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles.

JOSEPH MASSE.

10 Septembre 1877

AVIS IMPORTANT

AUX ACHETEURS DE

Machines à Coudre "White"

DE CLEVELAND, OHIO.

Comme il est à notre connaissance qu'il se trouve quelque part à Trois-Rivieres, qui agit fausement comme agent, pour nos célèbres Machines à coudre, nous voulons par la présente mettre les acheteurs sur leurs gardes en disant que l'agent véritable, qui est le seul Agent autorisé à vendre nos machines "WHITE" est M. JOHN RYAN, pour la ville et le District des Trois-Rivieres, et que ce n'est que lui seul qui a le pouvoir de donner les garanties requises aux acheteurs.

"WHITE" SEWING MACHINE, CLEVELAND, OHIO. Trois-Rivieres, 11 juillet 1881.

CHARLES DION

BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE

TROIS-RIVIERES

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉES, CLÔTURES. Lists arrival and departure times for various routes like Montreal, Quebec, and other regional destinations.

Chemin de Fer Q. M. O & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir de Lundi, 2 Janvier 1882,

Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Mallo, Expresse. Lists train schedules for various routes including Ottawa, Quebec, and Montreal.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Bureau Général, 13 Places d'Armes

BUREAUX DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL

202 RUE ST. JACQUES, } QUEBEC

OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, } OTTAWA

L. A. SENKCAL, Sarintendant Général

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A GAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orbleries, gazelier ventilateurs, robinets, tubesen plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition à habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout ce que de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivieres, 13 Novembre 1876.

Avis Public.

Le soussigné ne se rend responsable d'aucune dette contractée par aucun membre de sa famille, CHARLES FLEURIANT, Ste-Brigitte des Saules, 5 Novembre 1881.

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivieres," Trois-Rivieres, Février 1878.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à avoir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivieres, 6 juillet 1876.

Joseph Edouard Genest AVOCAT.

Arthur T. Genest ARPEUTEUR, No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau : No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivieres, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 Janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis Avocats.

F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivieres. 2 Février 1880.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession; se tiendra régulièrement à son bureau : No. 32, RUE ST. PIERRE, (En arrière de l'Eglise Paroissiale.)

Résidence privée : No. 4 Rue des Champs.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No. 31 Rue Bonaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivieres, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE

NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES.

Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; des plans d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécuté sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans. Trois-Rivieres 11 Novembre 1880.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivieres tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à l'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAK CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTTERSPOON, Gérant.

Trois-Rivieres, 16 février 1881.

J. Q. PAGE, L. D. S.

No. 43 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protocide d'Azote ou Gas bilariant. Trois-Rivieres, 21 mai 1875.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien.

Bureau : No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

M. le Dtr. MILETTE a une expérience de 15 années de pratique à la ville et à la campagne. Bureau ouvert à toute heure pour consultation ou soins à domicile et en dehors. Trois-Rivieres 12 Août 1880.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billets,

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,

—:—:—

Pour les avocats.

Subpoena,

Affidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production,

Saisies arrêts après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,

Oppositions,

Mémoires de frais, &

—:—:—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transports,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage,

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

LE

Journal des Trois-Rivieres

Est imprimé et publié par GEORGE DESILETS & FANAS, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivieres.

CONDITIONS,

Le JOURNAL des Trois-Rivieres paraît tous les Luns et Jours de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$3.00 Six mois do do \$2.00 Pour les Etats-Unis..... \$1.00 Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arranges s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur Type Barvaux, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un bon remboursable.